

■ PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME REGLEMENTAIRE

IOBSP Formation continue - Services de Paiement - 7H

PROGRAMME REGLEMENTAIRE

■ Organisme de formation

CF-IOBSP.fr - IOBNET FINANCIAL GROUP SAS

President et representant legal : Olivier Kaess

SIREN : 940437478

Numero de declaration d activite (NDA) : 76341388834

Telephone : 07.69.00.14.36

Email : direction@iobnet.fr

Site : www.cf-iobsp.fr

■ Informations essentielles

Duree : 7 heures

Modalite : formation ouverte a distance (FOAD / e-learning), avec accompagnement pedagogique et intervention du formateur selon le dispositif de la formation.

Langue : francais

Formateur / tuteur : Olivier Kaess - joignable par telephone, email ou via les outils de la plateforme.

Document genere le : 17/10/2026

■ Presentation de la formation

Introduction

Cette formation de 7 heures est consacrée aux services de paiement dans le cadre de la formation continue des IOBSP. L'article R.519-11-3 du Code monétaire et financier prévoit une mise à jour des connaissances et compétences par une formation d'une durée suffisante et adaptée aux activités exercées, tenant notamment compte des évolutions législatives et réglementaires.

Contenu

Le parcours traite des principaux services et moyens de paiement, des acteurs concernés, des comptes et opérations de paiement, des virements et prélèvements, des cartes, des incidents, de la sécurité, de la fraude, de l'information du client et des règles de protection applicables.

Positionnement

La durée de 7 heures correspond au format de ce parcours consacré aux services de paiement. Elle n'est pas présentée comme la formation continue annuelle de 7 heures applicable au crédit immobilier.

■ Objectifs de la formation

Actualiser les connaissances relatives aux services de paiement et aux moyens de paiement utilisés par la clientèle, comprendre le rôle des différents prestataires, identifier les principales règles d'information et de protection du client, et intégrer les enjeux de sécurité, d'incidents et de fraude dans la pratique professionnelle.

■ Public, prerequisites et modalités d'accès

- Niveau requis à l'entrée en formation ? IOBSP de niveau 1, 2 ou 3
- Conditions spécifiques et prérequis ? Détenir un livret de formation IOBSP de niveau 1 ou 2, ou une attestation de niveau 3
- Modalités d'admission : Admission sans disposition particulière
- Présentiel ou à distance : Entièrement à distance
- Informations sur les modalités pédagogiques : Attribution d'un tuteur disponible par téléphone, email ou encore via le chat.
- Accès à la formation : Horaires libres, 24h/24 et 7j/7
- Durée totale et délai d'accès de la formation (heures) : 7H limitée au 31/12 de l'année en cours

■ Programme de la formation

- 1 - Présentation de la Formation
- 2 - Introduction à la Directive sur le Crédit Immobilier
- 3 - Le Crédit Immobilier
- 4 - Le Courtage - Courtier et IOBSP
- 5 - Le mandat de courtage (d'intermédiation)
- 6 - Discussions et critiques préalable à la réforme du courtage
- 7 - Introduction au décret d'application
- 8 - Pourquoi la réforme du courtage
- 9 - Les associations agréées par l'ACPR
- 10 - Mutations du marché
- 11 - Haut Conseil de Stabilité Financière

■ Programme détaillé de la formation

■ Services de paiement — actualisation

- Acteurs : établissements de paiement et de monnaie électronique.
- Cartes, virements, prélèvements, transferts et autres moyens de paiement.

- Convention de services de paiement, frais, délais, sécurité et authentification.
- Incidents, fraude, perte ou détournement d'un instrument de paiement.
- Information du client, constitution du dossier, traçabilité et évaluation.

■ Compétences visées et validation

Identifier les principaux services de paiement, expliquer leur fonctionnement au client, repérer les obligations d'information et les responsabilités des acteurs, reconnaître les situations d'incident ou de fraude et orienter le traitement du dossier dans le respect des procédures applicables.

■ Methodes pedagogiques et evaluation

Le Mode de formation de notre centre est le FOAD (formation ouverte à distance), plus communément appelé E-learning.

Cependant,

bien que distancielles, nos formations sont accompagnées par un tuteur pédagogique dédié, jouissant de plus de 25ans d'expérience en Intermédiation Bancaire.

Joignable directement par mail, téléphone ou

via le chat, du lundi au samedi sauf jours fériés de 10h00 à 20h00, son rôle est de vous soutenir, de vous accompagner, mais surtout de vous former et vous informer durant toute la formation.

Le contenu des cours est principalement textuel.

La

formation est ponctuée par un examen final de 1H, composée de QCM et/ou de questions ouvertes.

La réussite finale de la formation est réputée validée avec une note moyenne d'au moins 70% connaissances acquises, conformément à la Loi.

■ Attestation / livret et resultats attendus

Dés lors que vous aurez validé au moins 70% connaissances acquises, nous vous délivrerons une attestation précisant les 7H de formations, ainsi qu'un diplôme CF-IOBSP.

■ Accompagnement pedagogique

Les formations a distance sont accompagnees par un tuteur pedagogique. Le stagiaire peut solliciter l'organisme par telephone, email ou via les outils de communication de la plateforme pendant son parcours.

■ Identification et validation de l'organisme

CF-IOBSP.fr / IOBNET FINANCIAL GROUP SAS - Président : Olivier Kaess - SIREN 940437478 - NDA 76341388834 - 07.69.00.14.36 - direction@iobnet.fr.

IOBNET FINANCIAL GROUP SAS

CF-IOBSP ELIOB PROCOFIN

Président : Olivier Kaess

SIREN : 940437478 | NDA : 76341388834
07.69.00.14.36 - direction@iobnet.fr